



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....

20 ANS DU COMITE D'ANIMATION LE 21 JUIN 2003



Départ en 6^{ème}



JUILLET 2003 n°9

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2003

COMMISSION VOIRIE : COMPTE-RENDU

La commission propose :

- fonctionnement

point à temps : 4 000 € ttc

curage des fossés : La Rotruère et le Haut Sarigné : 2 030 € ttc, l'entreprise AUBERT est retenue

dégagement de 2 têtes de pont chemin de la Petite Gaudinière

Pierre chemin du Grand Aulain : 1 camion

peinture : entretien annuel

- investissement

C.R. de la Richardais : 6 400 € TTC

Trottoirs de la résidence l'Angelière devis D.D.E retenu : 6 128 € TTC

Cimetière : columbarium report de 2002 : 1 830 € TTC

achat de 2 miroirs (Sarigné et Eglise) : 1 600 € TTC

achat de 8 à 10 panneaux de signalisation pour environ 300 € ttc

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES : COMPTE RENDU

La commission propose :

- fournitures scolaires : 20 € x 95 élèves = 1900 € (payés par la commune)

- fournitures scolaires : 6 € x 95 élèves = 570 € (versés à l'A.S.C)

- crédit bibliothèque : 3 € x 95 élèves = 285 €

- voyage scolaire : 10.50 € x 67 élèves = 703.50 €

- classe de mer : 1995 € versés à l'A.P.E.

- voyages prévention routière, piscine, à Argentré et Bonchamp - abonnement B.O.

- maintenance du photocopieur - 38 livrets et 4 cahiers d'appel

- A.D.D.M. : 566 €

- achat de livres : 400 €

- matériel : banc et bacs à albums, panneaux de lièges et déplacement du tableau mural: reportés lors de la mise en service des classes maternelles.

- Classe de CM : réfection complète de l'électricité, mise en conformité.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL : subvention

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que le bureau de l'Association Sportive de Football lui a fait part, ainsi qu'à Monsieur CRIBIER, adjoint, de son incapacité à relancer la saison 2003-2004, compte-tenu du montant de subvention allouée (915 €).

Le conseil municipal, après délibérations, a décidé de porter le montant de la subvention à 1 830 € par 8 voix pour et 5 voix contre pour l'année 2003.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2003

Après délibération, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2003 et décide de reconduire les taux de 2002, à savoir :

- taxe d'habitation 15.80 %
- taxe foncière bâtie 22.50 %
- taxe foncière non bâtie 37.50 %

BUGDET PRIMITIF 2003 : VOTE

Il est voté à l'unanimité des membres présents :

- section de fonctionnement
dépenses - recettes : 455 878 €
- section d'investissement
dépenses - recettes : 555 127 €

AFFAIRES DIVERSES**- Extension groupe scolaire 2 ème tranche : conventions**

Monsieur le Maire présente le résultat de la mise en concurrence pour les services de coordination et de contrôle

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec :

- La Société APAVE , bureau de contrôle à LAVAL pour la somme de 6600 € ht.
- Monsieur SAVARY, à LAVAL, mission de coordination SPS niveau II pour la somme de 1 886 € ht.

- Achat tronçonneuse et poste à souder

Considérant que l'achat de 2 matériels d'atelier présente un caractère de durabilité,

Le Conseil Municipal, décide d'inscrire les dépenses suivantes :

- tronçonneuse : 380.01 € TTC
- poste à souder : 619.99 € TTC

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2003**P.O.S. : révision d'urgence désignation de la zone d'habitation**

Suite au "diagnostic" présenté par le Cabinet d'Etudes "Paysages de l'Ouest dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et de la révision d'urgence du Plan d'Occupation des Sols, le Conseil Municipal est amené à réfléchir et à se prononcer sur :

- le classement d'une zone de surface d'environ 2 ha permettant un projet de futur lotissement communal.
- le classement de zones jouxtant "le Jardin des Capucines" permettant l'extension de ce lotissement

Considérant l'aspect financier de la viabilisation et l'intégration dans l'urbanisation future,

Le Conseil Municipal a décidé:

- de retenir les parcelles cadastrées A 152 et A 1260, situées en bordure de la route de l'Etang pour un projet de futur lotissement.
- de modifier le classement des parcelles du « Jardin des Capucines » cadastrées : A 168 en partie - A 169 - A 1380 en totalité et A 880 en partie pour les classer en 1 NAH

Une réunion publique de concertation aura lieu le mardi 6 mai 2003 à 20 heures à la salle des loisirs de Louvigné.

ÉTUDE D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT DE 0 à 6 ANS

Un diagnostic des besoins peut être effectué sur les communes d'Argentré - Bonchamp et Louvigné. Cette étude diagnostic est prise en charge par la Caisse d'Allocations Familiales. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette étude.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 28 mars 2003 à l'inscription de deux agents sur le tableau d'avancement au grade d'agent d'entretien qualifié

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier le tableau des emplois communaux comme indiqués ci-dessous :

<u>Situation actuelle</u>		<u>Situation nouvelle</u>
	<u>Service Administratif</u>	
	Titulaire à temps complet	
1 secrétaire de mairie		1 secrétaire de mairie
	Non titulaire en contrat renouvelable	
1 agent de bureau (agence postale) 10 h/s		1 agent de bureau (agt postal) 10 h/s
	<u>Service technique</u>	
	Titulaire à temps complet	
1 agent d'entretien qualifié		1 agent d'entretien qualifié
	Titulaire à temps non complet	
3 agents d'entretien 27.75 h/Heb		2 agents d'entretien qualifié 27.75h/heb
		1 agent d'entretien 27.75 h/heb
1 agent d'entretien 21.50 h/heb		1 agent d'entretien 21.50 h/heb

Ce nouveau tableau des emplois communaux sera applicable rétroactivement à compter du 1er janvier 2003.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2003

P.O.S. révision d'urgence : arrêt du projet et bilan de concertation

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 avril 2002- 26 octobre 2002 et 14 décembre 2002 - décidant la mise en révision d'urgence du P.O.S. pour permettre la réalisation d'un projet de création d'un lotissement (changement de zone NC en zone 1 AUH).

Ces délibérations ont également défini les modalités de concertation à mettre en place avec la population, à savoir :

- * Information en Mairie par affichage des documents graphiques liés aux objectifs en matière de développement d'aménagement de l'espace

- * Mise à disposition d'un cahier offrant la possibilité de consigner les observations écrites et suggestions du public.

Il rappelle aussi, que ces mesures ont fait l'objet d'avis dans la presse locale (Ouest France des 21 et 29/04 et 05/05/2003 et Courrier de la Mayenne 24/04/2003) avec réunion publique le 6 mai 2003 (Ouest France du 8 mai 2003). Les textes des délibérations citées précédemment ont été insérées dans les infos de janvier 2003 n°7.

Pendant la période considérée, aucune observation ou suggestion écrite n'a été formulée.

De plus une réunion à laquelle était invitée l'ensemble des personnes publiques associées (Le Préfet de la Mayenne - Les Présidents de Conseil Régional des Pays de la Loire, du Conseil Général de la Mayenne, de la Chambre de Commerce et d'industrie, des métiers, de l'agriculture, du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du SCOT) s'est déroulée le 7 mai 2003 à la mairie de LOUVIGNE en présence du Cabinet d'Urbanisme. Cette réunion a permis d'exposer le projet d'intérêt général présenté par la commune et le dossier de révision du P.O.S.

A cet effet un compte rendu a été dressé par le cabinet "Paysage de l'Ouest"

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- clôt la période de concertation avec la population
- arrête le projet de révision d'urgence du P.O.S.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Mayenne et affichée en Mairie pendant une durée d'un mois.

Désignation commission P.L.U.

Afin de suivre le dossier de révision P.L.U., la commission est formée des personnes suivantes :

- Serge CRIBIER
- Jean-Claude COQUELIN
- Yves GENDRON
- Marie Ange GALOPIN
- Philippe MONNIER
- Rémi BUARD
- Jean-Bernard LE GALLIOT

COMMISSION VOIRIE

A - Travaux

La commission voirie a étudié les différents devis pour les travaux et propose de retenir le parc D.D.E;

- Point à temps : 3415 € T.T.C (fonctionnement)
- Chemin de la Richardais 5783.50 € T.T.C. (investissement)
- Trottoirs de l'Angelière : 14 232 € T.T.C. (investissement)

Avant la réfection des trottoirs de l'Angelière il sera procédé à l'arrachage des sorbiers et de nouveaux arbres seront replantés à l'automne. La Commission embellissement est chargée de faire des propositions en ce sens.

Le Conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

B- Chemins

- La Gaudinière

Monsieur FEURPRIER accepte les propositions de vente d'une partie de chemin communal, à savoir :

- le prix de vente est fixé à 0.76 € le m² (tarif identique aux précédents rachats de terrain sur la commune).
- Frais de géomètre et divers à la charge de l'acquéreur.

Ce dossier sera soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

- La Grande Corbinière

Après étude sur le terrain par la commission et les services D.D.E, il est proposé en préalable :

- les co-propriétaires cèdent pour l'euro symbolique la totalité de la parcelle cadastrée section A 1231 constituant "le chemin de la Corbinière"
- les co-propriétaires s'engagent à supprimer la totalité des arbres implantés sur cette parcelle et à remettre les bas-côtés en état après travaux.
- le propriétaire concerné (Mr LE METAYER) accepte la servitude de passage des eaux pluviales sur son terrain et s'engage à l'entretien régulier du piège à eau et des canalisations.
- Mrs LE METAYER et MONCEAU renoncent à recourir contre la commune en cas de dégâts des eaux provenant du chemin.
- Les frais de notaire et divers restent en totalité à la charge des co-propriétaires
- l'entretien des bas-côtés (pelouse) sera assuré par les riverains en fonction d'un accord mutuel. La commune, pour sa part, assurera, si nécessaire, un broyage des bernes en juin et un élagage en automne.
- En contre partie, la commune assurera l'entretien périodique de la bande de roulement du chemin.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité, ce dossier sera soumis, si acceptation des co-propriétaires, à enquête publique.

AFFAIRES DIVERSES

Personnel Communal : indemnité d'astreinte

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2003 l'indemnité d'astreinte à Madame GUITTER Marie-Thérèse, agent d'entretien à la salle des loisirs, correspondante à 5 nuits (samedi 12 heures au dimanche 8 heures) soit

$24.39 \text{ €} \times 5 = 123.45 \text{ €}$ brut. Cette indemnité d'astreinte sera payée avec le salaire de juin 2003.

Personnel Communal : Hygiène et sécurité - désignation ACMO

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que les règles d'hygiène et de sécurité prévues par le titre III du livre II du code du travail, s'appliquent dans les collectivités locales (décret n° 85-603 du 10 juin 1985). Des modifications récentes de ce décret entraînent deux décisions importantes à prendre par les collectivités :

- 1) La mise en place d'agents chargés des règles d'hygiène et de sécurité
- 2) les agents chargés d'une mission d'inspection dans ce domaine

Il propose de désigner Madame CLAVREUL Odette, secrétaire de mairie et pour assurer les fonctions d'ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité) et d'avoir recours au Centre de Gestion pour les fonctions d'un agent chargé d'une mission d'inspection (ACFI)

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Personnel communal : renouvellement du contrat de travail de l'Agent Postal

Le contrat de travail de l'agent postal, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 30 juin 2003, est reconduit pour une durée de six mois à compter du 1er juillet 2003. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures et sa rémunération s'effectuera sur la base de 40/157.67 ème.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2003

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE : 2ème tranche- approbation du dossier d'appel d'offres

Après étude du D.C.E et consultation détaillée du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et du rapport APAVE;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le dossier d'appel d'offres présenté par Madame TALVARD, Architecte.



LES ASSOCIATIONS



COMITE DE JUMELAGE ARGENTRE-LOUVIGNE BABENHAUSEN

Un échange de jeunes s'est déroulé pendant les vacances de Pâques : 21 jeunes Allemands ont ainsi été accueillis dans les familles des jeunes Argentréens et Louvignéens. Au programme : chasse aux œufs au plan d'eau d'Argentré, un rallye découverte à travers les deux communes pour prendre des photos, une excursion à ANGERS et pour finir une visite de PARIS et une journée à EURODISNEY, sans oublier quelques activités sportives (bowling, volley, ...).

Les photos prises pendant le séjour vont permettre d'agrémenter le site Internet officiel du Jumelage. Les Comités de Jumelage se réjouissent du « jeune âge » des participants : le renouvellement du Jumelage est en route grâce aux jeunes générations !

Pour en savoir plus sur cet échange, allez surfer sur :

www.argentre-louvigne-babenhausen@com

Une bonne ambiance a régné tout au long de ce séjour et l'expérience est bien sûr à renouveler !

ET MAINTENANT ?

Dans un futur immédiat, une délégation d'ARGENTRÉ et LOUVIGNÉ va se rendre à BABENHAUSEN le week-end des 28 & 29 juin afin de participer aux festivités organisées à l'occasion du 200^e anniversaire du Château des Fugger.

Puis viendra la SOIREE SOUABE à laquelle nous vous convions le samedi 04 OCTOBRE à la salle des fêtes d'ARGENTRÉ !

Et pour terminer, nous avons planifié l'ECHANGE OFFICIEL pendant le pont de l'Ascension 2004, soit du 20 au 23 mai 2004, et cette fois, ce sont nos deux communes qui accueillent. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous à ce sujet...

Alors, retenez déjà toutes ces dates sur vos agendas !

Bis bald.



CLUB DE TENNIS DE LOUVIGNE

Le Club de tennis de Louvigné organise un week-end **Rencontres Amicales** les 6 et 7 septembre 2003. Ces rencontres sont ouvertes à tous les habitants de Louvigné, titulaires ou non d'une carte de membre.

Programme de ce week-end :

- Rencontres de simple et de double
- Samedi en soirée : apéritif
- Dimanche midi : barbecue

Tarifs :

- Enfants de moins de 12 ans : 2 Euros
- Titulaires d'une carte : 4 Euros
- Non titulaire : 6 Euros

Les personnes intéressées devront s'inscrire auprès d'un membre du bureau au plus tard le 15/08/2003.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

« MAURICE RAVEL »

02.43.91.45.15

06.84.37.69.33

...EH BIEN, CHANTEZ MAINTENANT !

Vous connaissez certainement l'Ecole de Musique et de Danse Maurice RAVEL : Elle propose

- Un Jardin Musical aux enfants de CP,
- Des cours de formation musicale, instrumentale et vocale aux enfants de primaire, aux adolescents et aux adultes,
- Des cours de danse à partir de 5 ans.

Mais savez-vous qu'au sein de cette école, il existe un **Ensemble Vocal** dirigé par Nadège Huard, jeune chef de chœur de 28 ans .

Une choriste en parle très bien :

« ... nous n'avons pas tous moins de 10 ans ou plus de 60 ans ! Nos connaissances musicales et nos voix pas extraordinaires !...Non. Ce qui nous réunit, c'est le plaisir de chanter, de rencontrer d'autres personnes ayant ce même intérêt, l'envie d'améliorer notre voix et de l'harmoniser à celle des autres dans un répertoire varié.

Nous nous réunissons le mercredi, à 20h30, dans la salle située derrière la mairie d'ARGENTRE.
Nous donnons quelques concerts tout au long de l'année.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez surtout ! Vous serez les bienvenus !... »

Prochains rendez-vous :

Samedi 14 Juin à Forcé : **Fête de la Musique** (à partir de 18h00)

Samedi 21 Juin à Bonchamp : **Gala de Danse** (20h30)

Dimanche 22 Juin à Parné : **Fête des peintres**

Les permanences d'inscriptions pour la prochaine rentrée se tiendront :

⇒ Le lundi 30 juin de 18h00 à 20h00	Ecole de Musique d'ARGENTRE
⇒ Le mardi 1 ^{er} juillet de 18h00 à 20h00	Ecole de Musique d'ENTRAMMES
⇒ Le mercredi 2 juillet de 18h00 à 20h00	Ecole de Musique de BONCHAMP

⇒ Le lundi 1^{er} septembre de 18h00 à 20h00

Ecole de Musique d'ARGENTRE

⇒ Le mardi 2 septembre de 18h00 à 20h00

Ecole de Musique d'ENTRAMMES

⇒ Le mercredi 3 septembre de 18h00 à 20h00

Ecole de Musique de BONCHAMP

Pour tout renseignement, contacter le 02 43 91 45 15 ou le 06 84 37 69 33



ENFIN LA FIN

Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir mais malheureusement le mal qui la rongait depuis quelque temps était incurable. 27 ans, « c'est jeune » diront les plus compatissants, « c'est déjà pas mal » s'exclameront les plus indifférents.

Ce mal terrible s'appelle la « non - rentabilité ». Si l'issue en était prévisible, beaucoup de proches n'ont pas eu l'air affectés. Au contraire même, ils ne jugeaient pas opportun de l'aider à survivre. Elle leur est apparue rapidement inutile puisqu'on pouvait trouver chez d'autres ce qu'elle avait à offrir, et même plus. D'ailleurs, elle vivait aux crochets de ces autres qui cependant y trouvaient leur compte.

Rien n'a jamais été fait pour qu'elle soit plus attirante et indépendante. Pourtant, on pouvait espérer qu'un jour cela change : elle ne pouvait être continuellement négligée.

Certes, à cause de sa taille, elle n'a jamais pu s'imposer. Certains l'estimaient d'ailleurs amoindrie mais il n'en était rien : si elle avait connu des hauts et des bas, ce n'est pas sur la fin qu'elle était le plus mal en point.

Simplement, et toujours dans une logique de comparaison, on la trouvait faible. Pire, au lieu de l'aider à se renforcer elle, on est allé subvenir aux besoins des plus forts.

Alors, on pense à ceux qui lui ont donné naissance et qui ne pouvaient certainement pas imaginer ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Puis on pense également à tous ceux qui vivent ou vivront une expérience similaire : qu'ils ne s'entendent jamais dire « enfin la fin ».



Cette histoire relate « la fin » du club de basket de Louvigné, qui a été officiellement déclarée en sommeil en mai puisque le bureau n'a pu être renouvelé. Pour mieux comprendre l'histoire ci-dessus, je vais la traduire :

Ce club a été fondé en 1976 et s'il n'a jamais été composé d'un grand nombre de licenciés, il comptait encore 18 joueurs de moins de 13 ans cette année (afin de récompenser le club le plus performant dans la promotion du basket auprès des plus jeunes, une coupe est attribuée chaque année par le comité départemental de basket : le club de Louvigné était classé 3^{ème} sur 37 pour la saison 2002/2003 ...)

Mais l'association, ne disposant pas de terrain, a créé une entente avec Argentré (même si cela ne s'avérait pas toujours nécessaire) afin de bénéficier de leur complexe sportif.

Alors, certains ont douté de l'opportunité de conserver un club de basket dans notre commune : autant inscrire les enfants directement à Argentré. Et c'est déplorable : certes le bénévolat s'épuise mais là, on a en plus, de toute part, remis en question une association créée il y a 27 ans.

- Pourtant, le nombre d'enfants ne cesse de croître dans la commune. Si la vie associative est de plus en plus riche à Louvigné, ce sont les associations sportives dédiées aux enfants qui se trouvent particulièrement menacées.
- Pourtant, le basket était le seul sport sur la commune qui s'adressait aux garçons et aux filles dès l'âge de 5 ans.
- Pourtant, on prévoyait qu'une salle de sports voit enfin le jour ; cette salle aurait par ailleurs pu servir à d'autres fins qu'à la pratique du basket.
- Pourtant, le club faisait appel à un taxi qui conduisait les enfants à Argentré pour les entraînements : tous s'accordaient à dire que c'était très confortable.

Mais tout cela a été occulté au nom de la rentabilité. Et puis, un ballon, même s'il est rond, n'a à priori pas les mêmes grâces.

En conclusion, le paradoxe est tel que, pour se maintenir, l'association aurait dû, soit compter sur plus de licenciés pour justifier la mise en place rapide de structures, soit compter sur la mise en place rapide de structures pour se justifier auprès de ses licenciés ...

Patricia Houdayer

INFORMATIONS FLASH.....

CADRE DE VIE

"Nous n'avons pas hérité la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants"

Antoine de SAINT-EXUPERY

LOUVIGNE commune propre, je participe

Bruit de voisinage... (arrêté n°91- 0223 du 26 03 91 :

article 5 : Propriété privée: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30
- les samedis et mercredis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



Vitesse excessive...

Animaux en divagation ...

Dépôt sauvage de déchets

Dégradations diverses.....

Il est rappelé que les conteneurs de campagne sont réservés aux ordures ménagères et non aux bouteilles.

UN SOUCI POUR TOUS, UN OUBLI POUR

CERTAINS

UN ESPACE DE QUALITE, C'EST L'AFFAIRE DE

TOUS !

La liberté , c'est la responsabilité. Réagissons et faisons le de bon coeur. Pas besoin d'un gendarme de la nature derrière chacun de nous.

VALORISER LES DÉCHETS VERTS AVEC LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Un acte simple et protecteur de l'environnement : le compostage individuel.

Laval Agglomération lance une opération de mise à disposition de composteurs auprès des habitants.

Les déchets végétaux constituent un volume de déchets important.

La réglementation en la matière est claire : il est strictement interdit de brûler les déchets verts. Il est également défendu de les mettre avec les ordures ménagères.

Deux possibilités s'offrent à vous pour valoriser vos déchets verts :

- Les déposer dans les déchetteries ou dans les espaces tris.
- Les composter dans votre jardin. Le compostage individuel est l'acte sans doute le plus ancestral, il permet de recycler chez soi les déchets végétaux et d'obtenir un compost comparable à un terreau pour son jardin. Le composteur détourne des poubelles 25 kilos environ de déchets par an et par habitant.

Cette technique permet :

- de diminuer la quantité de déchets à traiter,
- d'éviter l'enfouissement ou l'incinération de déchets valorisables,
- de contribuer à la protection de l'environnement,
- de participer à la maîtrise des coûts de gestion des déchets.

Laval Agglomération lance en mai 2003 une opération test de mise à disposition de 200 composteurs aux habitants des 20 communes de l'agglomération en échange d'une participation financière.

Le volume de ces composteurs est de 300 litres et correspond à des pavillons avec peu de terrain. Pour de grands jardins, il est préférable de composter en tas.



Définition

Le compostage est l'action consistant à laisser fermenter les déchets verts et ainsi de les transformer en compost.

Que peut-on composter ?

Les déchets de jardin : feuilles, gazons (petite quantité ou sec), tailles, branches broyées, fleurs fanées...

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marcs de café, pain...

Avis aux volontaires retournez le coupon à :
Laval Agglomération Service Environnement-Déchets
11, allée du Vieux Saint Louis B.P. 0809 53008 Laval cedex

COUPON - REPONSE :

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
N° de tél : _____
Nombre de personnes au foyer ? _____
Surface de gazon ? _____
Superficie du jardin ? _____
Pratiquez-vous déjà le compostage ? _____
Si oui, en tas ? _____ ou en composteur ? _____
Comment vous débarrassez-vous de vos déchets de cuisine ? _____
Achetez-vous régulièrement du compost ou de l'engrais ? _____

Je souhaite acquérir un composteur individuel moyennant une participation de 15 euros.

Signature _____

EN BREF EN BREF

Que doit-on faire des bouchons plastiques?

Ils peuvent être laissés sur les bouchettes car ils sont désormais recyclables.

Vous pouvez également participer à l'opération appelée "un bouchon un sourire" parrainée par l'humoriste Jean-Marie Bigard. Les recettes du recyclage servent à financer des opérations en faveur des personnes handicapées.

Les bombes aérosols vidées

Ne vous souciez plus de les différencier. Toxiques ou autres, toutes vont dans les points recyclage destinés au métal.

Arrivées au centre de tri, elles sont séparées et traitées dans des filières appropriées.

Les piles

Elles ne seront plus collectées en déchetterie car les fournisseurs (les supermarchés, photographes et bijoutiers...) ont l'obligation de les récupérer et sont équipés de bornes pour les collecter. N'hésitez plus à demander à vos fournisseurs !

Les cartouches d'imprimante

Elles sont collectées dans certaines déchetteries de l'agglomération (Laval, L'Huisserie, Louverné et Argentré). Leur recyclage est géré par l'association Handiterre.

La propreté autour des points recyclage

Nous faisons appel à votre civisme pour ne rien laisser aux abords des points recyclage.

C'est aussi un moyen de limiter l'augmentation des coûts. Soyons pleinement acteurs de notre environnement !

Pour toutes informations complémentaires sur la gestion des déchets, rendez-vous aux :

• **Permanences du Tricybus :**
Place du 11 Novembre, à Laval
26 avril/24 mai/28 juin/19 juillet
de 9 heures 30 à 12 h30.
Montigné-le-Brillant le 21 juin
de 14 heures à 16 heures.
Ahuillé le 21 juin
de 16 heures à 18 heures.

• **Visites du centre de tri et du centre d'enfouissement technique :**
le 16 avril à Ahuillé, 30 avril à Nuillé-sur-Vicoin, le 28 mai à Entrammes.

Renseignements complémentaires au :
02 43 59 71 66.

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!!

ESPACE TRI

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : de 17 heures 30 à 18 heures 45
SAMEDI : de 16 heures à 17 heures 45

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES d'OUVERTURE A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2003

LUNDI : 14 heures à 18 heures
MARDI : 14 heures à 18 heures 30
MERCREDI : 14 heures à 18 heures
JEUDI : 14 heures à 18 heures
VENDREDI : 14 heures à 18 heures

Pendant la période des congés du 08 au 14 juillet 2003, le secrétariat de mairie sera fermé. En cas d'urgence s'adresser chez Monsieur le Maire ou Messieurs les Adjoints.

Animations Enfance/Jeunesse

Afin de varier les activités proposées aux enfants et aux jeunes (7 – 16 ans), nous faisons appel aux bonnes volontés. Vous avez quelques heures de libre pendant les petites vacances, nous avons besoin de vous !

 Vous aimez le bricolage et maîtrisez certaines techniques d'activités manuelles (fabrication d'objets, décoration, fabrication de jeux, ...).

 Vous aimez la nature. Faites-la découvrir par des ballades (observation de la végétation, des insectes...), construction de cabane, jeux d'orientation....



Vous avez d'autres compétences, nous sommes ouverts à toute proposition.

Vous ne vous engagez que pour quelques heures, des animateurs seront présents pour vous aider et gérer le groupe.

Faites-vous connaître en Mairie au plus vite afin que nous organisions la rentrée 2003 – 2004.

D'avance, merci.

Aline – la coordinatrice jeunesse.

CALENDRIER DES FETES

2003

<u>AOÛT</u>	Mardi 26	: Club de l'Amitié : Bal
<u>SEPTEMBRE</u>	Samedi 20	: Comité d'Animation : soirée choucroute
<u>OCTOBRE</u>	Samedi 4	: Soirée Souabe, Comité de Jumelage, Salle des à Argentré
	Samedi 18	: Classes 3
	Samedi 25	: Soirée Association VTT
<u>NOVEMBRE</u>	Dimanche 9	: "Club de l'Amitié" : Bal
	Samedi 15	: Soirée A.P.E.
<u>DECEMBRE</u>	Samedi 20	: Animation de Noël

VOUS AVEZ LA PAROLE

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : Prénom :

ADRESSE :

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

Ce coupon est à adresser : Mairie de LOUVIGNE.